



Eure-
et-Loir
LE DÉPARTEMENT

LE
VIADUC DE LA
VALLÉE DE L'EU
RE

Visites pédagogiques du chantier de construction du viaduc de la Vallée de l'Eure

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir conduit actuellement la construction du viaduc de la Vallée de l'Eure, ouvrage majeur de la déviation de Nogent-le-Roi. À ce titre, il souhaite informer les collèges du territoire de l'organisation de visites pédagogiques à destination des élèves.



La déviation de Nogent-le-Roi s'inscrit dans un programme global de modernisation et de sécurisation du réseau routier départemental.

Ce projet majeur a pour **objectifs** de :

- ▀ **Délester le trafic** de transit des centres-bourgs de Nogent-le-Roi, Coulombs et Lormaye
- ▀ **Faciliter l'accès** aux grands axes de liaison (RN 154, RN 10 et RN 12)
- ▀ **Améliorer la sécurité** et le cadre de vie des riverains

Dans ce contexte, le Conseil départemental propose aux collèges des visites encadrées du chantier du viaduc de la Vallée de l'Eure. Celles-ci permettront aux élèves de découvrir concrètement la construction d'un ouvrage d'art et d'en comprendre les grandes étapes. Les visites seront menées par un agent du service d'ingénierie routière du Conseil départemental.



Modalités d'organisation des visites

Afin de garantir le bon déroulement des visites et la **sécurité** de tous :

- ▀ Les groupes sont limités à

30 élèves maximum

- ▀ Les visites ont lieu le **vendredi après-midi, de 13h30 à 16h**, sur des périodes durant lesquelles aucun engin de chantier n'est en activité.

Les **créneaux** proposés sont répartis sur plusieurs périodes de l'année 2026 :

- ▀ **Vendredis 18 et 25 septembre 2026**
- ▀ **Vendredis 2 et 9 octobre 2026**

Chaque visite comprend :

- ▀ une **présentation en salle** du projet et des travaux du viaduc,
- ▀ suivie d'une **visite encadrée des travaux sur site**.

Un cheminement de la visite sécurisé et signalé sera mis en place (aucun EPI nécessaire).

Pour le bon déroulement de la visite, une tenue adaptée à la météo ainsi que des bottes ou chaussures de randonnée seront demandées.

Il appartient aux collègues d'assurer :

- ▀ Le **transport des élèves** jusqu'au site des travaux
- ▀ L'**encadrement des élèves**, notamment la détermination du nombre d'accompagnateurs, dans le respect de la jauge maximale et des règles de sécurité habituelles applicables aux sorties scolaires
- ▀ La détention des **autorisations parentales** et des **assurances** requises pour ce type de visite



Compte tenu des contraintes techniques et de la configuration du chantier,

les conditions d'accessibilité du site

ne permettent malheureusement pas

l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Inscriptions et renseignements

Les **demandes de réservation** sont à adresser au moins **1 mois avant** la date de visite souhaitée.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour réserver un créneau :

actionseducatives@eurelien.fr

Une **réunion préparatoire** aux visites est proposée par le Conseil départemental. Celle-ci permettra d'échanger afin de définir les modalités de la visite, notamment le nombre d'élèves accueillis, les besoins logistiques et le déroulement envisagé :

- ▀ **Lundi 7 septembre, à 10h**

Hôtel du Département, 1 place Châtelet, à Chartres.

Merci de confirmer votre présence au préalable à l'adresse suivante : **actionseducatives@eurelien.fr**

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir vous remercie par avance de l'intérêt porté à ce projet et à cette démarche pédagogique. ■

